

Un tourisme adapté ; des vacances pour tous

Le label Tourisme et Handicap c'est...

- un enjeu économique pour l'industrie touristique française (consommateurs à part entière et marché à fort potentiel),
- des vacances en toute accessibilité pour les personnes en situation de handicap,
- une marque de **qualité de l'accueil** créée par le Ministère Délégué au Tourisme.



Le label identifie l'accessibilité des lieux de vacances pour les personnes ayant besoin d'adaptations pour les 4 principales déficiences :



Motrice

mentale

auditive

visuelle

Le label résulte d'un **partenariat** entre le Ministère Délégué au tourisme, les professionnels du tourisme et les associations représentant les personnes handicapées.

L'Association Tourisme et Handicaps (A.T.H.) est chargée d'assurer la coordination nationale de ce dispositif.

Un label : POURQUOI ?

- IDENTIFIER les adaptations réalisées répondant aux besoins des différents types de handicaps.
- DEVELOPPER l'offre touristique accessible (vers non seulement 1 équipement mais un ensemble de prestations = pour une DESTINATION)
- PROMOUVOIR les produits accessibles des professionnels du tourisme par une information fiable et objective.

Un label : POUR QUI ?

- les PROFESSIONNELS DU TOURISME : se doter d'un **avantage concurrentiel**, bénéficier d'une promotion élargie
- les TOURISTES en situation de handicap : délivrer **une information fiable** sur l'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs, assurer une utilisation des services avec **un maximum d'autonomie** dans un environnement sécurisant.
- Le label permet également d'offrir **une qualité de service, un confort et une sécurité supplémentaire** pour toutes les clientèles (femmes enceintes / poussettes / valises / personnes âgées / personnes invalides momentanément = accident)

Un label : COMMENT ?

Un tourisme adapté ; des vacances pour tous

